

MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 5 JUILLET 2022 A 20 H 00

Étaient présents :

Mme Marie-Jeanne DABADIE, Maire, Présidente de Séance M. Jean-Pierre PERROT, Conseiller municipal
M. Thierry FEUGIER, 1^{er} adjoint Mme Cécile FOMBARON, Conseillère municipale
Mme Philomène BOURGEOIS, 3^{ème} adjointe Mme Nelly MAILLOT, Conseillère municipale
M. Michel CHALOIN, 4^{ème} adjoint Mme Sophie MACAGNO, Conseillère municipale
M. Jean-Luc TOURNIER, 5^{ème} adjoint M. Joseph ROMERA, Conseiller municipal
Mme Françoise RENARD, Conseillère municipale Mme Sandrine MARCHAND, Conseillère municipale
Mme Catherine TROUILLET, Conseillère municipale M. Max BELLE, Conseiller municipal

Elus en exercice : 19

Quorum nécessaire : 10

Présents : 14

Quorum atteint

Avaient donné Pouvoir :

Monsieur Christophe MOCELLIN donne pouvoir à Madame Marie-Jeanne DABADIE
Madame Jacky CHALANCON donne pouvoir à Madame Philomène BOURGEOIS
Monsieur Alain FUSTIER donne pouvoir à Monsieur Joseph ROMERA

Monsieur Jean-Luc TOURNIER a été désigné comme secrétaire de séance.

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2022 qui est approuvé **à l'unanimité**
Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour

Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour de la séance un point 5 ayant pour objet la refacturation des frais de scolarité de 2 élèves résidant à la Sône et fréquentant l'école de Saint-Sauveur

Le conseil approuve **à l'unanimité ce rajout**

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- 1- Remplacement élu au conseil municipal suite démission, modification des membres des commissions communales et désignation représentants
- 2- Attribution lot 3- Charpente/Couverture pour le Plan école
- 3- Décision modificative n°1 – Budget Communal – Ajustement section investissement
- 4- Mise à disposition local et terrain stade Fadi au club de pétanque USSSP
- 5- Refacturation des frais de scolarité de 2 enfants de la Commune de la Sône

Points divers : - Plan école – Problème accès City Stade

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Point 1 : Remplacement élu au conseil municipal suite démission, modification des membres des commissions communales et désignation représentants

Rapporteur : Madame le Maire

A l'unanimité des suffrages exprimés : 16 voix pour, 1 abstention (M. Max BELLE)

- Prend acte de la nomination de Monsieur Max BELLE au lieu et place de Monsieur Didier DEZANDRE suite à sa démission le 31 mai 2022
- Prend acte des modifications des membres des commissions municipales et des représentants des instances partenariales suivantes :
 - M. Max BELLE intègre les commissions communales *Finances/Ressources humaines* Agriculture/environnement * Bâtiments/espaces verts/voirie
 - Mme Philomène BOURGEOIS intègre les commissions appel d'offres et urbanisme
 - M. Alain FUSTIER est nommé élu titulaire représentant la commune pour les relations avec Territoire énergie 38 (TE38)
 - M. Michel CHALOIN remplace M. Alain FUSTIER en qualité de représentant suppléant pour les relations avec Territoire énergie 38 (TE38)

Point 2 : Attribution lot 3- Charpente/Couverture pour le Plan école

Rapporteur : Madame le Maire

A l'unanimité des suffrages exprimés : 17 voix pour

- Valide l'offre de l'entreprise ROYANS CHARPENTE domiciliée Zone artisanale – 26190 La Motte-Fanjas pour le lot charpente/couverture du plan école avec un montant hors taxes de 221 233,15 € suite à procédure de mise en concurrence adaptée.

Après avis de la commission d'appel d'offres, l'offre de l'entreprise Royans Charpente arrive en première position des offres proposées selon les critères du règlement de consultation (60% valeur technique/40% valeur économique)
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces du marché

Point 3 : Finances – Décision modificative n°1 du budget communal

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc TOURNIER – Adjoint aux finances

A l'unanimité des suffrages exprimés : 17 voix pour

- Valide la décision modificative n°1 du budget communal 2022 permettant de régulariser des imputations de travaux de l'exercice 2021 erronées en section investissement pour le plan école de manière suivante :

Sens	Chapitre	Désignation Chapitre	Article	Désignation article	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Recette	041	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	2315	Installations techniques en cours	68 496,00 €	
Dépenses	041	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	2313	Immobilisations corporelles en cours	68 496,00 €	
	TOTAL				136 992,00 €	

Point 4 : Mise à disposition local et terrain stade Fadi au club de pétanque USSSP

Rapporteur : Madame le Maire

A l'unanimité des suffrages exprimés : 17 voix pour

- Autorise la mise à disposition du terrain stabilisé et d'un local situé au stade Fadi- 9 rue des jonquilles à l'association USSSP (Union Sportive Saint-Sauveur de Pétanque) dont le siège social est situé 21, Rue des capucines -38160 Saint-Sauveur
- Autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante

Point 5 : Refacturation des frais de scolarité de 2 enfants de la Commune de la Sône

Rapporteur : Madame le Maire

A l'unanimité des suffrages exprimés : 17 voix pour

- Valide le principe de refacturation de frais de scolarité de 2 enfants scolarisés à l'école de Saint-Sauveur à la Commune de La Sône – Commune de résidence sur la base de 900 € par enfant pour l'année scolaire 2022-2023 (Dérogation scolaire)
- Autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante

Points divers :

Plan école

Madame le Maire expose la situation des travaux qui doivent débiter à partir du 13 juillet.

Elle indique que le phasage des travaux a été modifié avec une priorisation des travaux pour la cour 2 et la cour 3 et la réhabilitation de bâtiment Jules Ferry.

Cela a pour conséquence, à minima jusqu'aux vacances de toussaint que la cantine continuera à fonctionner dans les locaux actuels sans changements.

Dès lors que les travaux débiteront à la cantine, les élèves se rendront à l'ancienne salle des fêtes et la Commune s'engage à fournir un encadrement suffisant pour que tout se déroule dans les meilleures conditions à la fois sur l'acheminement et le service.

Pour les accès aux différentes pièces de l'enceinte scolaire, un plan d'acheminement sécurisé des élèves a été élaboré par le coordonnateur et pilote du chantier en lien avec la Commune.

Un document power point d'information sur le projet plan école sera communiqué aux familles, aux enseignants et aux membres de l'association de la Cantine.

City Stade :

Madame le Maire explique que des utilisateurs enfreignent les règles d'accès et de temps d'occupation du City stade sachant que cet accès est ouvert de 8h30 à 19h00 et exclusivement aux bénéficiaires de badges.

Cela crée des nuisances de bruit pour les riverains.

En réponse à ces incivilités, Madame le Maire explique qu'un système de renforcement de la porte d'entrée est à l'étude ainsi qu'une sollicitation des services de la gendarmerie qui se sont engagés à effectuer des rondes pour déloger et sanctionner les contrevenants.

La gendarmerie demande à être contacté pour lui signaler à la moindre constatation du non-respect des règles d'utilisation du City stade qui sont affichés sur le règlement intérieur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H45'

Saint-Sauveur, le 7 juillet 2022

Le secrétaire de séance,
Monsieur Jean-Luc TOURNIER

Madame le Maire,
Marie-Jeanne DABADIE


